

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le mardi 15 octobre 2019 à compter de 17 h 30.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 octobre 2019

2. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2019

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 octobre 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. <u>RÉSOLUTIONS</u>

- 4.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
- 4.2 Octroi d'un contrat à Ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'un service de support informatique

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure du conseil du Règlement 2019-01 modifiant le Règlement 2017-01 relatif au régime de retraite des policiers et policières de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 octobre 2019.



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1.

Le quorum est constaté.

Il est PROPOSÉ par : Sonia Fontaine

et APPUYÉ par :

Sonia Paulus

2019-10-061

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2.

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par :

Denis Martin

et **APPUYÉ** par :

Sonia Fontaine

2019-10-062

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 octobre 2019 totalisent un montant de 232 854,45 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 234 357,26 \$ pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019:

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par :

Sonia Fontaine

2019-10-063

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 octobre 2019 au montant de 232 854,45 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019 au montant de 234 357,26 S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. <u>RÉSOLUTIONS</u>

4.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2020

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont dressé le budget pour l'exercice financier 2020 et l'ont transmis le 28 août 2019 aux directeurs généraux de chacune des villes/municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la régie;

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont présenté le 9 octobre 2019 les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 aux directeurs généraux et responsables des finances des 4 villes/municipalités membres de la régie;

CONSIDÉRANT que les directeurs généraux se sont montrés satisfaits des prévisions budgétaires ainsi présentées et modifiées selon leurs demandes;

CONSIDÉRANT la présentation sommaire faite par le directeur administratif aux membres du conseil d'administration de la régie;

Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et APPUYÉ unanimement :

2019-10-064

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2020 de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes, prévoyant :

Revenus 1 139 200 \$

Dépenses d'opérations 10 712 180 \$

Frais de financement 8 900 \$

Excédent des dépenses sur les revenus 9 581 880 \$

Financement : 9 431 880 \$

Via les quotes-parts 9 431 880 \$

Via réserves et fonds de roulement 150 000 \$

DE SOUMETTRE l'entrée en vigueur du présent budget à l'approbation des municipalités et villes dont le territoire est soumis à sa compétence, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 OCTROI D'UN CONTRAT À VILLE DE SAINT-EUSTACHE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SUPPORT INFORMATIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-09-057, la Régie a décidé d'octroyer un contrat à ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'ur service de support informatique;

ATTENDU QUE le directeur administratif a négocié les termes e conditions du contrat en accord avec les attentes du consei d'administration précisées à ladite résolution 23019-09-057, tel que reflétés au projet de contrat joint aux présentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par :

Sonia Fontaine

2019-10-065

D'APPROUVER l'Entente pour la fourniture par la Ville de Saint-Eustache des services de support informatique, par le biais de son service des technologies de l'information, pour la période débutant le 1er novembre 2019 et se terminant le 31 décembre 2021, renouvelable pour une période de deux (2) années.

D'AUTORISER le directeur de police et le président du consei d'administration à signer ladite entente avec la Ville de Saint-Eustache.

À la demande de Madame Sonia Paulus, le président appelle le vote su la proposition. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition : Benoit Proulx, Denis Martin et Sonia Fontaine

Contre la proposition : Sonia Paulus

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. AVIS DE MOTION

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL DU RÈGLEMENT 2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-01 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Madame Sonia Paulus donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le n° 2019-01 modifiant le Règlement n° 2017-01 concernant le Régime de retraite des policiers et policières de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.



6. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

n/a

7. <u>RÈGLEMENTS</u>

n/a

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2019-10-066

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QU'à 17h36, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoit Proulx Président

Monsieur (von Lemelin Secrétaire-trésorier